

Extrait page Facebook « Ville d'Olliergues » – 25/04/2021

## **OLLIERGUES - Quand ça ne va pas il faut aussi le dire !**

Voici le type de communication que l'on n'aime pas faire mais nécessaire pour le bien de tous.

1- Nous attirons votre attention sur le fait que tout ce que vous jetez en particulier dans vos toilettes et qui n'ont rien à y faire se retrouve au niveau de la station d'épuration causant de gros dégâts au niveau des filtres et moteurs et entraînant des réparations coûteuses pour la commune (et donc notre porte-monnaie) (photo 1). Donc les serviettes hygiéniques, les préservatifs, les lingettes ,.... c'est dans la poubelle !

2- Les points de collecte des ordures ménagères (bacs verts) et de tri (bacs jaunes) ne sont pas là pour déposer les produits polluants ou normalement destinés à la déchetterie (photos 2, 3, 4, 5 et 6).

Pour mémoire :

- la déchetterie la plus proche est celle de Marat-Vertolaye (Tel :04 73 95 37 85)
- des nouvelles règles de tri (bacs jaunes) seront applicables à compter du 1er mai. Vous les avez reçues avec le Petit Journal d'Olliergues. D'autres exemplaires sont disponibles en mairie.

Les auteurs de ces dépôts sauvages seront verbalisés (amende de 180 à 1500 euros)

3- Concernant les petites poubelles de ville, celle-ci sont destinés à recevoir des petits déchets et non des sacs plastiques d'ordures (photo 7). Merci de bien vouloir déposer ces sacs plastiques dans les containers adéquats.

4- Nous profitons de cette communication pour rappeler aux propriétaires de chiens qu'il leur est demandé de ramasser les excréments de leur animal préféré (amende : 68 euros) et de leur apprendre le caniveau (et non les angles de maison ou plates-bandes) pour le pipi !

5- Enfin nous vous demandons d'être vigilant quant à vos masques. Merci de ne pas les jeter par terre.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous.

Merci de diffuser / partager.



Photo 1

Photo 2



Photo 4



Photo 5

Photo 3

Photo 6

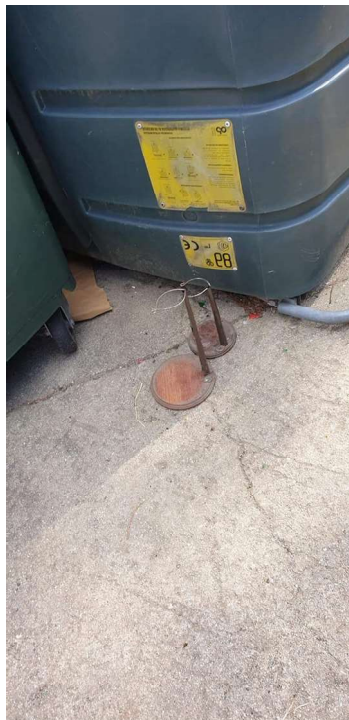


Photo 7